

# L'ordre des avocats francophones se dit **CONTRE** l'enfermement de familles: "4 enfants sont enfermés, l'un d'eux a un an"

Publié le 22 août 2018 à 18h58 |



Quinze associations de défense des droits fondamentaux, de protection de l'enfance et des réfugiés, appuyées par l'ordre des avocats francophones et germanophones, ont annoncé mercredi un recours au Conseil d'État pour annuler l'arrêté royal qui ré-autorise depuis peu l'enfermement de familles en séjour irrégulier avec leurs enfants. *"Il y a actuellement quatre enfants enfermés à Steenokkerzeel, a dénoncé Jean-Pierre Buyle, président d'avocats.be au micro de notre reporter Steve Damman. L'un d'eux a un an. Ça nous paraît contraire aux principes fondamentaux internationaux et belges et aux libertés les plus fondamentales : la liberté d'avoir une vie de famille, la liberté d'avoir une sécurité, le droit de ne pas être soumis à un traitement inhumain et dégradant."*

### **Ils veulent faire suspendre l'arrêté royal, puis le faire annuler**

Pour rappel, l'arrêté du gouvernement fédéral a débouché le 14 août dernier sur l'enfermement d'une première famille dans les unités de détention pour les familles situées dans l'enceinte du centre fermé 127bis à Steenokkerzeel, en bordure de l'aéroport de Zaventem. Les avocats du barreau francophone et germanophone espèrent faire suspendre puis annuler cet arrêté. *"Tous ces textes juridiques nous ont permis de fonder un recours qui a été déposé aujourd'hui devant le conseil d'état avec des associations francophones, germanophones et néerlandophones"*, a conclu Jean-Pierre Buyle.

Parmi les associations soutenant les avocats, se trouvent des organisations néerlandophones et francophones, dont la Ligue des droits de l'homme, la Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRÉ) ou encore l'Association des psychiatres infanto-juvéniles.